

FICHE CURSUS

Département : Théâtre

Discipline : Art dramatique

Ce document cursus a pour objectif de préciser les contenus pédagogiques de l'enseignement de l'art dramatique au Conservatoire à rayonnement régional de Saint-Maur-des-Fossés. Il complète le règlement des études et le règlement intérieur en vigueur.

Professeur :

Sophie Perrimond

LES OBJECTIFS D'UN DEPARTEMENT THEATRE

Acquisitions de savoir-faire (techniques de base) :

- Maîtriser la respiration et le souffle
- Connaître des éléments de technique vocale et corporelle
- Connaître les grandes règles de la diction
- Être conscient de l'espace scénique
- Être capable de reconnaître les enjeux d'une scène
- Savoir jouer avec sa palette d'émotions
- Expérimenter le rapport au public et à la représentation
- Savoir réagir à des propositions de jeu

Acquisition de savoir être (comportement) :

- Développer un esprit d'ouverture et de curiosité
- Façonner sa propre méthode de travail pour aborder un rôle, une scène, une œuvre
- Être une force de proposition
- Enclencher un véritable travail de recherche, d'expérimentation
- Mieux connaître ses limites et ses atouts (conscience de soi)
- Mieux se comporter dans un groupe et une relation aux partenaires (conscience des autres)
- Développer le sens de l'exigence
- Être capable de se situer dans une démarche artistique

Objectifs de culture générale :

- Acquérir des repères dans l'histoire du théâtre et des arts
- Acquérir une connaissance des grands courants esthétiques dans le théâtre d'aujourd'hui
- Lire des œuvres du répertoire et du théâtre contemporain
- Voir des spectacles et pouvoir en faire une analyse sommaire
- Savoir décrypter une écriture, la resituer dans un contexte, un courant artistique.

Organisation des Cycles

Initiation

Classes à horaires aménagés théâtre (CHAT) dans le cadre du partenariat avec le Collège Pierre de Ronsard.

Durée : 4 ans (les 4 années du Collège de la 6^e à la 3^e).

Durée hebdomadaire des cours : 2 h avec un professeur d'art dramatique et un professeur de français du Collège. Interventions ponctuelles du professeur de musique du Collège.

Objectifs : initiation à la pratique théâtrale

6^e et 5^e : travail de l'imaginaire et mise en jeu, découverte du collectif, travail du chœur et mise en espace.

4^e et 3^e : découverte de l'art de l'acteur, construction de personnage, rencontre avec le répertoire.

Programme :

- 1^{er} semestre : initiation et découverte par la pratique des outils fondamentaux du jeu théâtral - corps, espace, voix, émotions, technique d'improvisation, construction de personnage, le chœur.
- 2^e semestre : mise en application des acquis sur un texte choisi en fonction de la classe. Montage d'un spectacle.

Conditions d'accès : sur audition (généralement en avril de l'année précédente).

Evaluation :

- **Contrôle continu** : la grille d'évaluation porte sur le degré de l'implication de l'élève, son sens du collectif, sa capacité d'écoute, sa créativité et ses progrès.
- **Restitution en fin d'année scolaire** : représentation d'un spectacle au mois de juin au Théâtre de Saint Maur Salle Radiguet.

Les élèves en CHAT ne peuvent être inscrits simultanément en art dramatique au CRR.

Premier cycle

Durée : 2 ans maximum.

Condition d'accès : audition d'entrée sous la forme d'un entretien avec le professeur d'art dramatique en fin d'année scolaire précédente.

Limite d'âge : 15 ans minimum.

Durée des cours :

- art dramatique (fondamentaux) 2 heures hebdomadaires,
- travail de troupe 7 sessions de 3 heures sur l'année,
- initiation à la danse 1 h 30 hebdomadaire.

Evaluation :

- **Contrôle de milieu d'année** : restitution publique en janvier/février, en présence du professeur et du Directeur du Conservatoire ou de son représentant. Aucune mention n'est donnée mais une appréciation est apposée au dossier de l'élève.

- **Examen d'intra-cycle** : restitution publique au Théâtre salle Radiguet en fin d'année scolaire. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé en outre de deux personnalités extérieures compétentes (comédien, metteur en scène). Une mention très bien, bien ou assez bien est décernée. L'absence de mention entraîne la radiation de l'élève.
- **Examen de fin d'année** : restitution publique au Théâtre salle Radiguet en fin d'année scolaire. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé en outre de deux personnalités extérieures compétentes (comédien, metteur en scène). Il se prononce sur le passage ou non en cycle supérieur. En cas de réussite, une mention est décernée à l'élève : très bien ou bien. La mention assez bien ne permet pas à l'élève de passer dans le cycle suivant. L'absence de mention entraîne la radiation de l'élève.

Deuxième cycle

Durée : 2 ans maximum.

Condition d'accès : réussir l'examen de fin de premier cycle pour les élèves du Conservatoire ou l'audition d'entrée en fin d'année scolaire précédente pour les élèves extérieurs qui doivent justifier de deux années au minimum de pratique du théâtre.

Programme de l'audition d'entrée :

- participation à un cours,
- présentation d'une scène du répertoire classique ou contemporain de 3 minutes,
- entretien avec le professeur d'art dramatique.

Limite d'âge : 16 ans minimum.

Durée des cours :

- art dramatique (fondamentaux) 5 heures hebdomadaires,
- modules présentés par des intervenants spécifiques (selon projets : marionnettes, clown, commedia dell'arte, conte...).

Disciplines complémentaires recommandées : pratique vocale et danse.

Discipline complémentaire facultative : histoire du spectacle 1 h 30 hebdomadaire.

Evaluation :

- **Contrôle de milieu d'année** : restitution publique en janvier/février, en présence du professeur et du Directeur du Conservatoire ou de son représentant. Aucune mention n'est donnée mais une appréciation est apposée au dossier de l'élève.
- **Examen d'intra-cycle** : restitution publique au Théâtre salle Radiguet en fin d'année scolaire. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé en outre de deux personnalités extérieures compétentes (comédien, metteur en scène). Une mention très bien, bien ou assez bien est décernée. L'absence de mention entraîne la radiation de l'élève.
- **Examen de fin de cycle** : restitution publique au Théâtre salle Radiguet en fin d'année scolaire. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé en outre de deux personnalités extérieures compétentes (comédien, metteur en scène). Il se prononce sur le passage ou non en cycle supérieur. En cas de réussite, une mention est décernée à l'élève : très bien ou bien. La mention assez bien ne permet pas à l'élève de passer dans le cycle suivant. L'absence de mention entraîne la radiation de l'élève.

Troisième cycle court, 3Cc

Durée : 2 ans maximum.

Condition d'accès : réussir l'examen de fin de deuxième cycle pour les élèves du Conservatoire ou l'audition en fin d'année scolaire précédente pour les élèves extérieurs qui doivent justifier de trois années au minimum de pratique du théâtre.

Programme de l'audition d'entrée :

- une scène du répertoire classique ou contemporain de 3 minutes,
- un libre parcours de 5 minutes,
- un entretien avec le jury.

Limite d'âge : 17 ans minimum.

Durée des cours :

- art dramatique (fondamentaux) 5 h hebdomadaires,
- modules présentés par des intervenants spécifiques (selon projets : marionnettes, clown, commedia dell'arte, conte...),
- préparation de scènes pour les concours d'entrée dans les écoles,

Discipline complémentaire obligatoire : histoire du spectacle 1 h 30 hebdomadaire.

Disciplines complémentaires recommandées : pratique vocale et danse.

Evaluation :

- **Contrôle de milieu d'année** : restitution publique en janvier/février, en présence du professeur, du Directeur du Conservatoire ou de son représentant. Aucune mention n'est donnée mais une appréciation est apposée au dossier de l'élève.
- **Examen d'intra-cycle** : restitution publique au Théâtre salle Radiguet en fin d'année scolaire. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé en outre de deux personnalités extérieures compétentes (comédien, metteur en scène). Une mention très bien, bien ou assez bien est délivrée. L'absence de mention entraîne la radiation de l'élève.
- **Examen de fin de cycle** : restitution publique au Théâtre salle Radiguet en fin d'année scolaire. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé en outre de deux personnalités extérieures compétentes (comédien, metteur en scène). Il se prononce sur l'obtention ou non de l'unité de valeur principale du Certificat d'études théâtrales (CET) mention très bien ou bien. La mention assez bien ne permet pas d'obtenir l'UV. L'absence de mention entraîne la radiation de l'élève.

Diplôme : le CET est délivré après l'obtention de

- l'UV principale d'interprétation mention très bien ou bien,
- l'UV complémentaire d'histoire du spectacle mention très bien ou bien,
- l'attestation d'assiduité aux modules complémentaires.

Classe complémentaire

Pour les élèves en classe de chant lyrique ou de comédie musicale.

Durée : session sur le premier semestre.

Evaluation : L'année est validée par une attestation de présence et de travail.